

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 46/2016**

**OBJET : Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) de la CCVA pour l'exercice 2015**

**L'an deux mille seize et le 07 juin à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 01 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS** : M. PACHER, M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

**POUVOIRS** : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel  
Mme ARAZILS Marie-Christine à M. MESPLIE Hubert  
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean-Claude

**ABSENTS EXCUSES** : M. SIRABELLA Roger, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur BLANC Jean-Claude été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L2224-5 du CGCT et au décret du 2 mai 2007, les services publics de l'eau doivent réaliser un rapport annuel relatif au prix et à la qualité de leur service. Ce rapport annuel est un document réglementaire obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers.

Il précise également que ce rapport devra être affiché dans les locaux de la CCVA et des mairies et transmis aux abonnés à l'occasion de la facturation (par voie d'information sur leur facture : document téléchargeable sur notre site internet).

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la synthèse du rapport 2015 du service assainissement collectif de la CCVA. Ce rapport doit être validé par délibération de la collectivité gestionnaire du service et transmis au préfet de département avant le 30 juin 2016. Il est également transmis aux mairies concernées pour affichage et validation avant le 31 décembre 2016.

Dans ce document figurent les informations suivantes :

- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE
- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention), décide:

- de valider ce rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015 (voir ci-joint en annexe) ;
- de l'autoriser à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS